



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
22 juin 2001
Français
Original: anglais

Seconde session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2001 (11-22 juin 2001)**

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2001/8	Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication.	2
2001/9	Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005	2
2001/10	Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	3
2001/11	Processus de programmation du PNUD et du FNUAP.	3
2001/12	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001.	5

2001/8. Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen de la stratégie d'information et de communication figurant dans le document DP/FPA/2001/6;
2. *Fait siennes* les mesures prises par le FNUAP pour mieux mener sa stratégie d'information et de communication telle qu'adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/13;
3. *Prie instamment* le FNUAP de tirer parti de l'expérience acquise et de continuer à mettre au point des façons novatrices de mettre en oeuvre sa stratégie en matière d'information et de communication;
4. *Demande instamment* à la communauté internationale d'accroître le soutien financier qu'elle apporte à la réalisation des objectifs définis lors de la CIPD et de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre de la CIPD.

12 juin 2001

2001/9. Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2001/9;
2. *Souscrit* à l'action de fond proposée pour les années 2001-2005 en ce qui concerne le VIH/sida, telle qu'elle est décrite dans le document DP/FPA/2001/9;
3. *Souscrit* à l'approche générale adoptée par le Fonds en matière de collaboration et de coordination avec le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé;
4. *Reconnaît* l'expérience et l'avantage comparatif du FNUAP dans l'exercice de ses fonctions de chef de file pour mettre en oeuvre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les critères de la CIPD+5, et pour tirer parti des vastes réseaux dont il dispose au niveau des pays et, à cet égard, prie le FNUAP, dans le contexte des recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA¹, de redoubler d'efforts et de jouer un rôle de premier plan plus visible dans la prévention de la contamination par le VIH, en particulier chez les jeunes;
5. *Encourage* le FNUAP à continuer de mettre à profit son expérience pour aborder les problèmes liés aux sexospécificités, notamment le rôle des hommes, dans le cadre des activités de prévention du VIH;

¹ Présentées au titre du point 2 du Plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005 dans le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA sur la onzième réunion du Conseil de coordination du Programme.

6. *Encourage aussi* tous les gouvernements à appuyer les efforts du FNUAP en renforçant leur engagement, y compris leur engagement financier, de contenir et d'enrayer la propagation du VIH/sida dans les pays de programme.

14 juin 2001

2001/10. Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);

2. *Prend note également* du fait qu'en 2000, un prélèvement d'un montant de 6,8 millions de dollars a été opéré sur les réserves opérationnelles de l'UNOPS, en vue de couvrir des dépenses non renouvelables précédemment approuvées (3 millions de dollars) et un manque à gagner dans les recettes de 2000 (3,8 millions de dollars);

3. *Demande* au Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de continuer à examiner minutieusement les paramètres du modèle financier du Bureau et de lui rendre compte des tendances à sa deuxième session ordinaire de 2001 dans le cadre du rapport sur les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal actuel et les exercices futurs.

14 juin 2001

2001/11. Processus de programmation du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Déclare à nouveau* que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des fonds et programmes des Nations Unies doivent être l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;

2. *Réaffirme* sa décision 2000/12, et à cet égard se félicite des efforts déployés par les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser encore les programmes et de normaliser les procédures régissant ces programmes;

3. *Souligne* qu'il convient que le processus de programmation soit inspiré et conduit par les pays et réponde aux priorités et aux besoins nationaux, et réaffirme à ce sujet qu'il revient aux gouvernements de formuler leurs programmes de pays, en consultation avec les organismes des Nations Unies concernés, y compris les institutions spécialisées, ainsi qu'avec d'autres partenaires, le cas échéant;

4. *Souligne* qu'il importe de renforcer le système des coordonnateurs résidents en resserrant les liens de collaboration et de partenariat entre les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, tant au niveau des siè-

ges qu'au niveau des pays, en vue d'aboutir à une plus grande cohérence, à une meilleure synergie et à une coordination plus efficace;

5. *Souligne* l'importance de l'existence d'un plan-cadre propre à chaque pays sur lequel les partenaires membres du Groupe des Nations Unies pour le développement puissent appuyer leurs programmes, aux fins de l'accroissement des effets des activités opérationnelles menées pour le développement par les organismes des Nations Unies;

6. *Encourage* les pays bénéficiaires de programmes qui ont déjà élaboré un bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi conjointement avec leur gouvernement et approuvé par celui-ci, ou qui comptent en élaborer un, à s'en servir, à titre expérimental, comme cadre commun pour la planification des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies à l'échelon du pays, à compter de la session annuelle de 2002;

7. *Décide* ce qui suit :

a) Le processus de programmation commun s'appuiera sur le cadre de planification commun qui existe actuellement, et les gouvernements élaboreront les ébauches de plan de pays des différents organismes en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, et, le cas échéant, avec les autres partenaires concernés;

b) Les projets d'ébauche de plan de pays feront ressortir les principaux éléments des programmes de pays proposés, tels que les priorités, les stratégies, les résultats escomptés et le budget envisagé;

c) Les projets d'ébauche de plan de pays seront présentés aux conseils d'administration pour examen à leur session annuelle, et, si possible, le Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement leur sera communiqué pour information;

d) Il examinera les projets d'ébauche de plan de pays, après quoi l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP aideront les gouvernements à achever d'établir leur programme de pays, compte tenu des observations qu'il aura formulées;

e) Les programmes de pays seront affichés, au plus tard au mois d'octobre de leur dernière année, sur les sites Web des différents partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, et ils seront approuvés en janvier selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitent que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier;

8. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2003 sur les outils communs servant à suivre le déroulement des différents programmes de pays et à en évaluer les résultats, en vue de pousser encore plus loin l'harmonisation et la normalisation du processus de programmation;

9. *Prie* le Groupe des Nations Unies pour le développement de perfectionner encore le processus de planification en s'appuyant sur la présente décision, compte tenu des observations formulées lors de ses réunions;

10. *Invite* les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial à examiner la question du processus de programmation à leur prochaine session;

11. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2004 sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la présente décision.

22 juin 2001

2001/12. Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2001, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu Mme Ginette Lachance (Canada) à la vice-présidence du Conseil pour succéder à M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande);

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2001 (DP/2001/L.2 et Corr.1) tels qu'ils ont été amendés oralement;

Adopté le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2001 (DP/2001/11);

Convenu du calendrier suivant pour ses sessions en 2001 et 2002 :

Seconde session ordinaire de 2001	10-14 septembre 2001
Première session ordinaire de 2002	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle de 2002	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire de 2002	23-27 septembre 2002

Approuvé le plan de travail pour sa seconde session ordinaire de 2001 figurant en annexe à la présente décision;

Tenu une manifestation spéciale à l'occasion du trentième anniversaire de la création des Volontaires des Nations Unies, le 21 juin 2001;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Rapport du Directeur exécutif pour 2000

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 2000 [DP/FPA/2000/4 (Part I et Part I/Add.1, Part II, Part III et Part IV)];

Point 3

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Pris acte du rapport sur les engagements de financement pluriannuel pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2001/5);

Point 4

Stratégie en matière d'information et de communication

Adopté la décision 2001/8 du 12 juin 2001 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5

Processus de programmation

Adopté la décision 2001/11 du 22 juin 2001 sur le processus de programmation du PNUD et du FNUAP;

Point 6

Audit et contrôle internes

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2001/13), du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2001/8) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/15);

Point 7

Rapport sur les missions de visite

Pris note des rapports sur les missions de visite effectuées au Honduras (DP/2001/CRP.6) et en Bosnie-Herzégovine (DP/2001/CRP.7);

Point 8

ONUSIDA

Adopté la décision 2001/9 du 14 juin 2001 sur les contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005;

Décidé de reprendre l'examen des contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida (résolution 1999/36 du Conseil économique et social, par. 9) à sa première session ordinaire de 2002;

Débat consacré au PNUD

Point 9

Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2000, y compris de son rapport annuel axé sur les résultats pour 2000 (DP/2001/14 et Add.1 à 3);

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2001/17) et décidé de reporter à 2004 l'examen de l'impact des programmes et projets du Fonds, prévu dans sa décision 99/22;

Point 11**Les technologies de l'information au service du développement**

Pris note du rôle du PNUD dans le domaine des technologies de l'information au service du développement (DP/2001/CRP.8);

Point 12**Ressources financières**

Pris note du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés (DP/2001/18) et sur l'actualisation des engagements de financement (DP/2001/CRP.9);

Pris note du rapport sur les questions et principes concernant les améliorations qui pourraient être apportées au mécanisme de financement des programmes (DP/2001/CRP.10);

Point 13**Cadres de coopération et questions connexes**

Pris acte du rapport sur les options en ce qui concerne de nouveaux instruments de programmation par pays du PNUD (DP/2001/CRP.11);

Approuvé les cadres de coopération avec les pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine	DP/CCF/MCD/2
---	--------------

Deuxième cadre de coopération avec le Tadjikistan	DP/CCF/TAJ/2
---	--------------

Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1/Ext.II);

Pris note des prorogations des cadres de coopération avec les pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération avec l'Algérie	DP/CCF/ALG/1/Ext.I
--	--------------------

Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Lesotho	DP/CCF/LES/1/Ext.I
---	--------------------

Première prorogation du premier cadre de coopération avec la Namibie	DP/CCF/NAM/1/Ext. I
---	------------------------

Point 14**Bureau des Nations Unies pour les services aux projets**

Adopté la décision 2001/10 du 14 juin 2001 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);

Point 15
Évaluation

Décidé d'examiner l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12) et l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13) à sa seconde session ordinaire de 2001;

Décidé de reporter l'examen des relations entre le PNUD et l'UNOPS à sa seconde session ordinaire de 2001;

Point 16
Questions diverses

Pris note du rapport sur l'issue de la troisième réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui a eu lieu les 19 et 20 avril 2001;

Pris note des décisions que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a adoptées à sa deuxième session, du 29 mai au 1er juin 2001.

22 juin 2001

**Programme de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP
Seconde session ordinaire de 2001
(10-14 septembre 2001)**

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 10 septembre		
Matin	Point 1	Organisation des travaux <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2001 – Simplification de la documentation – Liste des questions à examiner en 2002
	Point 2	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Examen annuel de la situation financière – Projet de budget biennal pour l'exercice 2002-2003 – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice 2002-2003
Après-midi		PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
Mardi 11 septembre		
Matin	Point 4	Plan de financement pluriannuel <ul style="list-style-type: none"> – Actualisation de la répartition des ressources (décisions 99/23 et 99/12) et plan révisé des ressources intégrées
	Point 8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003 – Examen financier annuel pour 2000 – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations du FNUAP pour le budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003
Après-midi	Point 8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
Mercredi 12 septembre		
Matin	Point 6	UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Projet de budget pour 2002-2003 – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 – Examen annuel de la situation financière
Après-midi	Point 6	UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur l'application des recommandations découlant de l'évaluation des relations entre le PNUD et l'UNOPS

- Point 4 PNUD : Évaluation
- Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation
 - Évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base

Jeudi 13 septembre

- Matin Point 4 PNUD : Évaluation (*suite*)
- Après-midi Point 5 PNUD : Programmes de pays et questions connexes

Vendredi 14 septembre

- Matin Point 7 FNUAP : Programmes de pays et questions connexes
- Après-midi Point 9 Questions diverses
- Décisions en suspens
- Point 1 Questions d'organisation
-